

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX PELERINAGES ET SEJOURS PASTORAUX ORGANISÉS PAR LE DIOCESE D'AVIGNON

INSCRIPTIONS EN LIGNE

En vigueur au 1^{er} janvier 2025

Nous vous invitons à prendre connaissance des présentes conditions générales de participation en lisant attentivement, ainsi que les dispositions légales visées à la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours et au décret n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de cette loi, notamment codifiés sous les articles L 211-1 et suivants du code du tourisme et les articles R 211-1 et suivants du même code.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

■ Article préliminaire

Identification de la structure

Association Diocésaine d'Avignon

Raison sociale : Association diocésaine

Siège social : 31 rue Paul Manivet BP 40050 84000 Avignon CEDEX 1

Téléphone : 04 90 27 26 00

Courriel : pelerinages@diocese-avignon.fr

SIRET : 78 3201999 00118- APE : 9491Z

TVA intracommunautaire : Néant

Définitions

« ADA » : désigne nom de la structure en entier

« Le participant » : désigne la personne passant la commande auprès d'Association diocésaine d'Avignon

« Les prestations » : désigne l'ensemble des services proposés par Association diocésaine d'Avignon

« Les prestataires » : désigne les professionnels sollicités par Association diocésaine d'Avignon pour concourir à la délivrance de la prestation

« La plateforme » : désigne la plateforme d'inscription servant pour tous les événements organisés par Association diocésaine d'Avignon

Immatriculation et assurances

Association diocésaine d'Avignon agit en tant qu'organisateur de voyages et est immatriculé à ce titre auprès du groupe d'intérêt économique Atout France sous le numéro IM084230001.

Association diocésaine d'Avignon a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle d'organisateur de voyages auprès de Mutuelle Saint Christophe. Cette police d'assurance souscrite porte le numéro 0020820013000287.

Association diocésaine d'Avignon a souscrit une garantie financière auprès de ATRADIUS (159 rue Anatole France 92596 LEVALLOIS-PERRET CEDEX), spécialement affectée au remboursement de l'intégralité des fonds reçus par Association diocésaine d'Avignon au titre des engagements qu'elle a contracté à l'égard du Participant pour des prestations en cours ou à venir et permet d'assurer, notamment en cas de cessation de paiement ayant entraîné un dépôt de bilan, le rapatriement des voyageurs et les frais de séjour supplémentaires qui résulteraient directement de l'organisation du rapatriement. Cette police souscrite porte le numéro 378125.

■ Article 1 - application et opposabilité

Toutes les inscriptions effectuées via la plateforme d'inscription d'Association diocésaine d'Avignon sont soumises aux présentes Conditions Générales de Participation (dites « CGP »). Celles-ci sont valables à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les CGP s'appliquent à toute utilisation du site, notamment lors de l'ouverture des inscriptions sur internet aux événements proposés sur son site par Association diocésaine d'Avignon. Il est donc impératif que le *participant* lise attentivement les CGP qui sont référencées par lien hypertexte sur chaque formulaire d'inscription. Il lui est notamment conseillé de les télécharger et/ou de les imprimer afin d'en conserver une copie au jour de sa commande (jointes aux courriels de confirmation d'inscription) ; celles-ci sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, sans préavis, étant entendu, que de telles modifications seront inapplicables aux commandes de Prestations effectuées antérieurement.

Les CGP peuvent être complétées par les notices d'information de chaque événement, accessibles soit sur le site internet des services organisateurs, soit par demande écrite à jeunes-vocations@diocese-avignon.fr.

Le *participant* déclare avoir pris connaissance des présentes CGP et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande de *prestation* sur la plateforme d'inscription d'Association diocésaine d'Avignon.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique d'Association diocésaine d'Avignon (dont une copie est envoyée au *participant* sous forme de « Confirmation d'inscription ») constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le *participant*.

■ Article 2 - Inscriptions

Toutes les inscriptions aux prestations se font obligatoirement via la plateforme d'inscription d'Association diocésaine d'Avignon. Aucun autre moyen d'inscription ne sera possible (ni en version papier, ni par téléphone).

Les formulaires d'inscriptions sont accessibles soit :

- Directement sur la *plateforme d'inscription* d'Association diocésaine d'Avignon (par catalogue) ;
- Par communication publique ;
- Par invitation privée.

Informations transmises

Il est de la responsabilité du *participant* de vérifier l'exhaustivité et la conformité des renseignements qu'il fournit lors de sa commande. Association diocésaine d'Avignon ne pourrait être tenue pour responsable d'éventuelles erreurs de saisie induites par la remise de renseignements erronés et des frais et conséquences qui en découleraient. Dans ce contexte, ces frais seraient à la charge du participant.

Communication avec le participant après l'inscription

Toutes les communications découlant d'une inscription se feront uniquement par courriels envoyés à l'adresse indiquée au moment de son inscription par le *participant*.

Dans le cas où le *participant* ne recevrait aucune information les jours suivants son inscription (à minima une « Confirmation d'inscription »), il lui est possible de contacter Association diocésaine d'Avignon par courriel (à cette adresse : jeunes-vocations@diocese-avignon.fr) afin d'obtenir les informations nécessaires à sa bonne participation et débloquer la situation.

Validation de l'inscription

L'inscription est considérée comme définitive dès lors que seront réunis les trois éléments suivants :

- De la réception du formulaire d'inscription à la prestation dûment complété ;
- De l'acceptation des présentes CGP ;
- Ainsi que la réception du paiement (selon les modalités de règlement de la prestation proposées sur la plateforme).

Association diocésaine d'Avignon se réserve le droit, en fonction du type de prestation et du public visé, de refuser une inscription si le profil du participant ne correspond pas à la prestation proposée. Dans ce cas, les sommes versées seraient intégralement remboursées.

Responsabilité d'Association diocésaine d'Avignon

Les prestataires de service auxquels Association diocésaine d'Avignon peut faire appel pour la fabrication de ses prestations conservent en tout état de cause leur responsabilité propre, Association diocésaine d'Avignon ne pouvant être confondu avec ces mêmes prestataires.

Les informations contenues dans la notice d'information sont données à titre indicatif. Association diocésaine d'Avignon se réserve le droit, à tout moment, de modifier le programme, l'itinéraire ou les hébergements prévus en fonction du contexte local (intempéries, manifestations, problèmes techniques...), ainsi que de la forme physique des participants. Le *participant* ne pourra les refuser sans motif valable. Dans la mesure du possible, Association diocésaine d'Avignon s'engage à proposer un substitut de valeur équivalente.

Formalités administratives, sanitaires et de police

Il est à la charge du *participant* de se plier aux formalités de police, douanes et santé à tout moment de la prestation.

Dans le cas de voyages à l'étranger, chaque *participant* doit également prendre à sa charge l'obtention de tous les documents (pièce d'identité, passeport, autorisations, visas, vaccins, et cætera...) exigés par les autorités des pays concernés.

■ Article 3 - Prix et règlement

Prix 505 €

Les prix de l'ensemble de nos prestations sont calculés et exprimés en Euro (toutes taxes comprises) et sont à régler dans cette devise.

Les modes de paiement

Pour régler votre réservation, vous disposez de l'ensemble des modes de paiement suivant :

- Par carte bancaire en ligne, directement sur la plateforme d'inscription ;
- Par virement bancaire.

Paiement en ligne

Le règlement se fait directement après avoir complété le formulaire d'inscription, via une solution de paiement sécurisé mise en place par Venio.

Paiement par virement bancaire

Une inscription payée par virement bancaire sera traitée à réception du règlement, celui-ci étant encaissé. La confirmation de votre réservation débute à partir de la date d'enregistrement du moyen de paiement.

Le Participant s'engage à indiquer dans le motif du virement la référence qui lui sera indiqué au moment de son inscription, sans quoi celle-ci ne pourra être traité et validé à réception du règlement.

■ Article 4 - Annulation

Annulation du fait du participant

Toute annulation doit être signifiée à Association diocésaine d'Avignon :

- Soit par courriel envoyé à jeunes-vocations@diocese-avignon.fr ;
- Soit par courrier postal avec accusé de réception envoyé à :

Pastorale des jeunes et des vocations
31 rue Paul Manivet
BP 40050
84000 Avignon CEDEX 1 ;

Les conditions d'annulation sont disponibles dans les conditions particulières de participation de la prestation.

Situations considérées comme des cas de force majeure

Les circonstances suivantes constituent des cas de force majeure :

- Décès soudain ou maladie grave d'un participant ou d'un membre de sa famille proche (conjoint / partenaire, enfant, parent, tuteur légal, grands-parents, frère ou sœur) ;
- Blessure grave qui restreint directement la capacité d'un voyageur à voyager (accident et maladie + hospitalisation) ;
- Dommages matériels importants survenant à votre domicile et nécessitant impérativement votre présence sur les lieux ;
- Obligations d'origine gouvernementale imposées par les autorités après l'inscription (ex : fonction de juré, comparutions devant les tribunaux, affectations militaires ou gouvernementales) ;
- Grève, après publication du préavis.

Dans tous les cas, le participant devra fournir une attestation officielle justifiant du cas de force majeure.

Informations complémentaires

Tout voyage interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant pour quelque raison que ce soit ne donnera lieu à aucune indemnisation ou remboursement.

Association diocésaine d'Avignon ne peut être tenue pour responsable d'un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre qui entraînerait la non présentation du participant au départ, pour quelque raison que ce soit, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

Annulation du fait d'Association diocésaine d'Avignon

En cas d'annulation du fait d'Association diocésaine d'Avignon en raison d'un nombre insuffisant de participants ou de raisons indépendantes de notre volonté, vous serez prévenus dans les meilleurs délais possibles et nous vous proposerons le remboursement intégral des sommes versées.

Dans le cas où une prestation en cours serait interrompue pour des événements politiques, climatiques, ou indépendants de notre volonté, la responsabilité d'Association diocésaine d'Avignon ne pourrait être engagée et le participant ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

■ Article 5 - Responsabilité

Association diocésaine d'Avignon ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle du *participant*.

Tout dommage causé par un participant dans les lieux d'hébergement ou visités, ou sur un tiers est de la responsabilité personnelle (civile ou pénale) du participant.

■ Article 6 - Droit applicable et litiges

Les présentes CGP et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGP sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte en français ferait foi en cas de litige.

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à Association diocésaine d'Avignon, dans les 10 (dix) jours suivant la date de réalisation de la prestation, à l'adresse suivante :

31 rue Paul Manivet BP 40050 84000 Avignon CEDEX 1

Après avoir saisi Association diocésaine d'Avignon, et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 (soixante) jours, le *participant* peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site internet : www.mtv.travel